Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 17 Joumada I 1445
1 Décembre 2023

N° 140

39ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Autres sociétés **2741**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2741**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **2741**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **2744**
Homologation de résolutions **2745**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2746**
Avis aux créanciers..... **2749**
Convocations
Sociétés anonymes **2751**
Autres sociétés **2754**
Divers
Avis au public..... **2755**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Autres sociétés

Constitution d'une personne physique

Nom et prénom : Mejri Slimen.

Activité : Commerce produits de viande et dérivés.

Adresse : Place Taieb Mhiri Tebourba 1130.

Numéro CIN : 05229643.

MF : 0308110 K

2023402864SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

SOCIETE TUNISIAN INVESTMENT COMPANY

S.A au capital de 20 463 130 Dinars

Siège social : 8 bis, Rue Mustapha Sfar 1002 Tunis

Identifiant Unique : 1068519D

Suivant procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 5/4/2023 enregistré à la recette des finances Cité Mahrajène Tunis le 13/4/2023 sous le n°23801581 quittance n°23373 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 19/5/2023 sous le n°2023119438, il a été décidé ce qui suit :

- L'acceptation de la démission de Mr Mohamed Adel Grar de ses fonctions d'Administrateur et de Président Directeur Général de la société.

- La nomination à titre provisoire de Mr Sami Ben Jamaa en tant qu'Administrateur pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2023.

- La désignation de Mr Sami Ben Jamaa en tant que Président Directeur Général de la société pour la durée de son mandat d'administrateur avec les pouvoirs les plus étendus pour gérer la société.

- Autorisation de la cession d'une action au profit du nouveau Président Directeur Général.

2023402826SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Diminution de capital

par la reprise d'apport par son apporteur

Société Immobilière LE COIN BLEU

Identifiant Unique : 0894549D

Siège : GP 1 Km 12 - Boumhel

Selon PV de l'AGE réunie le 25/10/2023 enregistré à la recette des finances de Boumhel le 9/11/2023 (n° de quittance : M066998, n° d'enregistrement : 23503581), l'assemblée générale extraordinaire de la société Immobilière LE COIN BLEU, société à responsabilité limitée, inscrite au registre national des entreprises sous le n°0894549D dont le siège social est à la route nationale n°1 Km12 Boumhel, a décidé la diminution de son capital par la reprise de l'apport par son apporteur la Société Agricole EL HADAYEK, société à responsabilité limitée, inscrite au registre national des entreprises sous le n°0035626T, dont le siège social est à GP 1 Km12 Ezzahra, sous forme d'annulation de la cession de l'intégralité du terrain objet du Titre Foncier 35266 Ben Arous et de sa récupération avec tous ses éléments matériels et moraux auprès de l'associé Société Agricole EL HADAYEK.

Dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 24/11/2023 sous le numéro 2023180380 le 24/11/2023.

Toute opposition sera déposée entre les mains de la société Immobilière LE COIN BLEU à son siège social GP 1 Km12 Boumhel, Ben Arous pendant 30 jours à partir de la parution au JORT.

Cette annonce a été publiée le 17/11/2023 dans un journal en langue française le Temps.

2023R02841SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé établi en date du 13/11/2023 à la municipalité Borj Louzir et enregistré à la recette des finances de Carthage en date du 17/11/2023 sous le n° de quittance M110380 n° d'enregistrement 23203193 monsieur Imed ben Ridha ben Amor Amri a vendu à monsieur Saber ben Habib ben Amor Amri un fonds de commerce à usage de boulangerie situé à l'avenue Habib Bourguiba n°02 le Kram - Tunis. La vente implique les éléments incorporels et corporels. Le fonds de commerce est inscrit au registre de commerce n°A0179332015.

Les oppositions devront être présentées dans un délai ne dépassant pas les 20 jours à compter de la date de la parution de cet avis au JORT et seront reçues par l'acheteur dans le siège du fonds de commerce.

Cette annonce est publiée au journal Le Temps du 28/11/2023.

2023T01147FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Avec un acte de vente rédigé par Maître Bousbih Hela avocate à la cour de cassation en date du 7 novembre 2023 enregistré le 8 novembre 2023 à la recette des finances de la rue El Zazira quittance n°M066678 enregistrement n°23203301. Boujmaa El Baji a vendu à Ali el Rais tout le fonds de commerce exploité à la vente des biens matériels et des biens immatériels demeurant 22 rue Ibn Charaaf - Tunis.

Les oppositions se font dans le délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne entre les mains de Maître Bousbih Hela au 4 rue de citron Bab Banet. Cet avis a été publié au journal «le Temps» daté du 23/11/2023.

2023T01148FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Manouba le 16/11/2023, Reçu n° M076854, Mr Khalil Elguesmi a vendu à Mr Mohamed Amin Fatnassi tout le fonds de commerce sis au n°58 rue Ibn Eljazzar Manouba, exploité à l'usage de vente fruits secs.

Les oppositions doivent être déposées chez l'acheteur Mr Mohamed Amin Fatnassi demeurant au n°58 rue Ibn Eljazzar Manouba, dans un délai de 20 jours de la publication de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal «le Quotidien» le 23/11/2023.

2023T01150FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé en date du 5/10/2023, enregistré à la recette des finances de Midoun le 14/11/2023, quittance n°M083730, enregistrement n°23207057, Sonia Najjar, domiciliée à Arkou, Midoun Djerba, a vendu à Aicha Gerrida, domiciliée à Monji Slim, cité Al-Anwar, Ghomrassen, fonds de commerce de fast-food, sis à immeuble Ben Sedrine Route du phare klm 1 Teguermess Midoun Djerba. Les oppositions sont recevables auprès de l'acheteuse à l'adresse du fonds de commerce dans un délai ne dépassant pas 20 jours à partir de la publication de cet extrait au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 19/11/2023 au journal quotidien Echourouk.

2023R02827FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 17/11/2023 enregistré à la recette des finances à Djerba le 20/11/2023 sous le n°23206983, quittance n°M099745 Madame Hsiniya Fanani titulaire de la CIN n°03514760 délivrée le 21/9/2022 a vendu en son nom propre et entant que mandataire des héritiers de sa fille Laila Fanani, Nabil, Mohamad, Najib, Akram, Achraf, Aymen, amine et Anwar Fanani à Madame Chadliya ben Hamida titulaire de la CIN n°03532257 délivrée le 30/7/1998, la totalité du fonds de commerce huilerie d'olive sis à Hachane Djerba et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues chez l'acheteuse à l'adresse du fonds de commerce et ce, dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 24/11/2023 aux journaux Echourouk et le Quotidien.

2023R02828FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances à Hammamet le 23/11/2023 sous le n° 23206413 Quittance n°M152910. Mr Anouar el Asmi a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que Magasin de vente des produits alimentaires en détail sis à la rue des Nations Unies Hammamet Nabeul à Mr Yassine El Beni.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de l'avocate Souad El Gueni son bureau sis à l'avenue Mouhamed Ali Hammi immeuble Al Habib 2ème étage bureau n°6 Hammamet 8050, dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans les journaux Achourouk et le Quotidien le 28/11/2023.

2023R02829FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Radés le 24/11/2023 quittance n° M061800, enregistrement 23203643 Mr Mohamed Moncef Ben Mokhtar Ben Bouzid a vendu à Mr Mohamed Ayoub Ben Aroussi Hammami le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que Station de Lavage sis à la rue Wadi cité Wlija 2040 Radés.

Les créanciers doivent faire oppositions à l'adresse de Maître Aya Moedeb sis 04 impasse 1 avenue Taher Sfar Manar 2 Tunis dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk le 28/11/2023.

2023R02830FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte de vente daté le 24/4/2023 enregistré à la recette des finances de Djerba le 24/4/2023 reçu n°M035025, Monsieur Ridha Ben Hédi Hidouss, titulaire de la CIN n°03596292 délivrée le 20/11/1995 a vendu son fonds de commerce sis à Arkou Midoun Djerba ayant pour activité principale «café» nommé «café HDADA» avec tous ses éléments physiques et moraux à Monsieur Mouheb Ben Ridha Hidouss titulaire de la CIN n°13469770 délivrée le 24/10/2015.

Toute opposition est recevable au fonds dans un délai maximum de vingt jours de la date d'édition de cette annonce dans le journal officiel de la République Tunisienne. Cet extrait a été publié au journal «Echourouk» le 23/11/2023 en arabe p 12 et au journal «Le Quotidien» en français p 17.

2023R02843FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente du fonds de commerce daté le 19/10/2023 et enregistré à la recette des finances de Kelibia le 31/10/2023 quittance n°M075600 Enregist. N°23202893.

Mme Amani Charfi a vendu à Mme Laila Akkari la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à Rue Ezzouhour Cité Ezzouhour Kélibia destiné «Commerce Libre».

Les oppositions seront acceptées dans les délais de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT chez l'acheteur à l'adresse du fonds.

Cette annonce est parue aux journaux Echourouk et le Quotidien le 20/11/2023.

2023R02858FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte signé, daté le 16/10/2023 et enregistré à la recette des finances d'Hammamet en date du 21/10/2023 sous le n°23206359, quittance n°M051754, Mme Om Heni Nebiha Fenina a cédé la totalité du fonds de commerce à Mme Ferjania bent Rejeb Bensouda ayant comme activité principale salon du thé situé à la Rue Patrice Lumumba dérivé de l'avenue des Nations Unies Hammamet. Les oppositions doivent être déposées entre les mains de maître Aymen Jouida Avocat, au siège de son bureau sis à appartement Farjallah Avenue Habib Bourguiba Hammamet dans le délai légal.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 25 novembre 2023.

2023R02859FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé daté le 17/11/2023, enregistré à la recette des finances rue Victor Hugo Sousse le 24/11/2023 sous le n°M067027, quittance n°73204933 Monsieur Lotfi Ben Maamar Laater, titulaire de la carte d'identité nationale n°02035898 délivrée le 18/02/2015, carte d'identification fiscale n°1004849V a vendu et cédé à la Société S&K de son agent Monsieur Rateb Miladi, titulaire de la carte d'identité nationale n°0687362 délivrée le 02/12/2015, tout le fonds de commerce utilisé comme un magasin préparé pour le commerce situé à l'avenue Marrakech Khezema ouest Sousse.

Les oppositions sont acceptées dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication de cet avis au journal Officiel de la République Tunisienne chez l'avocat Maître Kamel Jarray, 36 avenue de la République Sousse.

Cette annonce est publiée au journal Echourouk du 28/11/2023.

2023S01415FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 20/10/2023, enregistré à la recette des finances Khawarezmi Kairouan en date du 25/10/2023 quittance n°M092773 enregistrement n°23204167 monsieur Mohamed Ben Ali Makdoud, a vendu à Fathia Bent Mohamed Dhouibi, tout le fonds de commerce situé à l'Avenue Moez Ibn Badis - Kairouan, destiné en la Vente d'Alimentation Générale, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront acceptées dans un délai de vingt jours (20) à partir de la parution de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne à l'adresse du fonds de commerce ci-dessus chez l'Acheteur.

Cet Article est paru aux Journaux (Echourouk le 22/11/2023 et le Quotidien le 23/11/2023).

2023S01417FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P enregistré à la recette des finances de Gremda (Sfax) le 16/11/2023 sous n°23204014 LA STE CASA SOLTAN représentée par son gérant Inscrit à la RNE N°: 706179H a vendu à Mr Amir Baklouti CIN 11035834 la totalité du fonds de commerce ayant pour objet le commerce au détail de produit alimentaire et autre sis à la route de Gremda km 2,5 Sfax.

Les oppositions sont reçues à l'adresse de l'acheteur 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce est parue au journal Echourouk du 25/11/2023.

2023X01529FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé enregistré à la recette des finances de Sakiet Eddaier Sfax le 20/11/2023, quittance n°M073749 enregistrement n°23201621, rédigé par maître Mourad Kallel, la SOCIETE OMG COMMERCE IU : 1732230R a vendu à LA SOCIETE DE COMMERCE AYED FETHI CAF IU : 1816215F, la totalité du F.C. destiné au commerce de vêtements au local sis à la route Mahdia km 5.5 - Sfax.

Les oppositions éventuelles seront acceptées chez maître Mourad Kallel à son adresse immeuble Intilaka bloc B2 5ème étage Sfax dans les 20 jours à partir de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette vente a été publiée au journal Le Quotidien du 25/11/2023.

2023X01536FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Abou Kacem Chebbi Sfax le 14/11/2023 n° de quittance 103983MO enregistrement n°23905169, Imen Ibrahim, Ayoub Trabelssi et Ghofrane Trabelssi demeurant à la Route de Ain Km3.5 Sfax ont vendu à Société Layelli Yosr

inscrite au RNE sous le code C81474292022 dont le siège social à la Route de Tunis cité Ons Sfax la totalité du fonds de commerce sis à la rue Sidi Lakhmi n°52 Sfax exploité comme boutique de prêt à porter.

Il a été élu domicile chez Maître ABDESSALEM TAJINA au 28 rue Taib M'hiri Sfax où seront reçues les oppositions entre ses mains dans un délai de 20 jours et où a été déposé un exemplaire du contrat de vente.

Le présent extrait a été publié au quotidien Achourouk du 23/11/2023.

2023X01539FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un A.S.S.P en date du 22/11/2023 enregistré à la recette des finances Rue Arbi Zarrouk Sfax en date du 23/11/2023 sous le n°23203726 Quittance n°M056293, Mr Yossri ben Kasdallah domicilié à la route elmatar cité simar sud, rue 708 n°6 à Mme Oumaima Maaloul domiciliée à la route de Gabès km 8 impasse milad, la totalité de ses parts consistant en la moitié indivise du fonds de commerce sis à la route mharza km 0.5 Résidence Aziz 3042 Sfax destiné à l'exploitation d'un café de première catégorie nommé "Café Al Andalib Al Asmar".

Les oppositions sont recevables entre les mains du vendeur Mr Yossri ben Kasdallah à l'adresse du local dont lequel est exploité le fonds de commerce sus indiqué dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette vente au JORT. Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien parus le 28/11/2023.

2023X01540FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP en date du 7/11/2023 ; enregistré à la recette des finances la Goulette le 13/11/2023 sous le numéro M118298 ; quittance n°23208289 la société Bati Concept immatriculée au registre national des entreprises sous le n°1292236Y a vendu la totalité du fonds de commerce à la société Clinique vétérinaire jardin de Carthage immatriculée au registre national des entreprises sous le n°1612229G avec ses éléments corporels et incorporels sis au 84 avenue de Carthage Ain Zaghouan à usage de commerce d'articles sanitaires, accessoires, articles de décoration et luminaires.

Toute opposition à cette vente doit être signifiée entre les mains de l'avocat Bejar Hassen ; immeuble sahra confort Au 1er étage le Kram Tunis dans un délai de 20 jours à compter de la parution au journal officiel lequel a été publié dans le journal le quotidien du 22 novembre 2023.

2023402827FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Raison sociale : Rue Omar Ibn Khatab Mornaguia

Suivant contrat de vente rédigé par l'avocat maître Nabil Dalai dont son cabinet sis à la route de mateur Km 7.5 Manouba, signé en date du 24/11/2023 et enregistré à la recette des finances de Mornaguia le 24/11/2023 quittance n°M058665 enregistrement n°23201887, Mr. Sabri Ben Mohamed Ben Ammar Troudi a vendu à Mme Mehrzia Bent Ibrahim Mzoughi la totalité du fonds de commerce dont son adresse ci-dessus indiquée ayant pour activité café avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues à l'adresse de l'avocat susmentionné dans les 20 jours qui suivent la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne (JORT).

La publication a été faite dans le journal quotidien (la presse) du 28/11/2023 N°S230003282.

2023402831FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte s.s.p daté du 15/11/2023, enregistré à la R.F Raoued le 21/11/2023 sous le n°23205844 Quittance n°M123824.

Mme Houaida Malouli (cin 04803385) demeurant au n°6 impasse Elmajbour Tunis a vendu le fonds de commerce lui appartenant exploité en tant que Pizzeria sis à Cité Chaker Borj Touil Ariana, à Mr Thamer Haboubi (cin 08517968) demeurant au lot 12 lotissement Thameur Madina El Jadida Raoued Ariana.

Les éventuelles oppositions devront se faire entre les mains de l'acheteur à son domicile ci-haut dans un délai de 20 jours de la date de la parution de cet avis au JORT.

Cet avis est publié aux journaux le Quotidien et Echourouk du 25/11/2023.

2023402834FCCC2

Location gérance libre

Avis

Suite au contrat de gérance a été enregistré auprès de la recette des finances la Marsa le 22/9/2023 sous le numéro 23307277, Quittance n°13637 Mr Mohamed Mehrez Ben Sadok Ben Khatab Bouraoui titulaire de la CIN n°05421841 délivrée le 13/11/2017, a loué à la société "THINKING" en cours de constitution représentée par Mr Houssem Eddine Haffar le gérant de la société titulaire de la CIN n°06479415 délivrée le 25/8/2012 pour local situé au 50 Rue Mohamed Rachid Ibn Arbi Cité Radio Sidi Daoued La Marsa pour l'activité de la restauration (il a été publié dans les journaux "Assabah" et "la Presse" le 22/11/2023).

2023402777FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution du Syndic de la Résidence Davinci Jardin d'El Menzah 2

En vertu de l'assemblée générale le 01/10/2023 et enregistrée à la recette des finances de cité Ettadhamen sous

le n°23705184, quittance n°MO86965 et agréer par la municipalité d'El Mnihla le 14/11/2023 en vertu du dit PV, et après les élections, il a été constitué un nouveau bureau de syndic de copropriétaires de la Résidence DAVINCI sis à la Résidence DAVICNI, Jardin d'el Menzah 2 - El Mnihla -Ariana, le bureau de syndic est constitué comme suit :

- Mr. Wissem Sassi : Président

- Mr. Mohamed Amine Bouassida : Premier Vice-président

- Mr. Kamel Ben Razouga : Deuxième Vice-président

- Mme Asma Al-Hamzaoui : Trésorière

- Mr. Karim Daraji : Trésorier adjoint

- Mr. Raouf Dridi : Membre chargé du Bloc A

- Mme Olfa Ben Gamra : Membre chargé du Bloc B.

2023R02832APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association :

Association de Recherche et Développement en Education et Cognition en Sciences et Technologies.

Siège de l'association :

Bureau n°07, Institut Préparatoire aux Etudes d'Ingénieur, El Manar B.P. 244, Campus Universitaire, El-Manar, Tunisie 2092.

Les objectifs de l'association :

- Contribuer et proposer des alternatifs, pour améliorer et développer l'enseignement et l'apprentissage, destinés à tous les acteurs impliqués dans le processus éducatif dans le domaine des connaissances mathématiques, physiques et technologiques.

- Contribuer à la valorisation des résultats de la recherche scientifique dans le domaine de l'enseignement et de l'apprentissage.

- Anticiper les voies et les moyens pour moderniser et développer la formation dans tous les niveaux d'enseignement.

- Contribuer à soutenir la qualité de la formation des enseignants du primaire, du secondaire et des universités dans toutes les spécialités scientifiques.

- Contribuer au développement et à la diffusion des résultats de la recherche dans le domaine de l'enseignement et de l'apprentissage en organisant des séminaires scientifiques et en appuyant les jeunes chercheurs dans le domaine de l'intérêt de l'association.

Membres de l'association :

Président : Rahim Kouki

Vice-président : Abdelmajid Naceur

Secrétaire général : Abdellatif Messaoudi

Trésorière : Marwa Hadded

Membres : Foued Nafti; Samia Oueslati; Noomen Guelmami; Samia ben Youssef; Tesnim Kraiem.

2023R02835APSF1

Constitution d'un Groupement de Développement Agricole

- Date de PV : 18/11/2020

- Date de décision du gouverneur de Kairouan : 7/12/2020

- Dénomination : Groupement de Développement dans le domaine Agricole et de Pêche à Himbez - Khazazia - Kairouan Sud

- Lieu d'intervention : Himbez - Khazazia - Kairouan Sud - Gouvernorat de Kairouan

- Siège : Himbez - Khazazia - Kairouan Sud

- Objet de l'intervention : La protection des ressources naturelle, sensibilisation des consommateurs d'eau et divers services pour les adhérents.

- Président : Mr Khmaies Ben Ifa Haddaji

- Trésorier : Mr Mohamed Salah Ghribi.

2023S01416APSF1

Constitution de Syndicat de Copropriété Résidence Chahd

Route de Tunis Km 10 Cité EL ONS 2 Sakiet Ezzit Sfax

En vertu de procès-verbal de l'assemblée générale qui a été déroulée le 16 octobre 2023 et enregistrée à la recette des Actes Judiciaires à Sfax en date du 02/11/2023 sous numéro 52736 Reçu numéro 2929 il a été constitué le bureau du syndicat des copropriétaires de la résidence Chahd.

Le bureau élu est composé de :

1- Président du syndicat Résidence Chahd : Monsieur Mouldi Bouteraa (CIN n°01325587)

2- Trésorier du syndicat Résidence Chahd : Madame Houda Asili (CIN n°08249288)

3- Secrétaire Général et Vice-président : Monsieur Houssine Ayeb (CIN n°05083939).

2023X01530APSF1

Homologation de résolutions

CLUB TENNIS DE TABLE MAISON DES JEUNNES

SIDI BOUZID

D'après le procès-verbal du 6/10/2023 enregistré à la recette des finances avenue de la République Sidi Bouzid sous le n°23711014 du 24/10/2023. La composition du nouveau bureau.

Et :

Président : Bouzidi Moncef

Vice-président : Kadri Ammar

Secrétaire général : Moussi Walim

Trésorier : Laabidi Yacine

Membre : Ghanmi Mounir.

2023X01535APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Maître Mustapha Boughazli

Avocat à la cour de cassation

3 Rue Abderrahmen Ibn Aouf Menzah 5 - Ariana

Tél : 71 237 601 / 98 314 410

M.F : 222720 KAP000

1) Créancier poursuivant : S.T.B, S.A Inscrite au RNE sous le n°1237A, Représentée par son P.D.G, demeurant à Tunis rue Hédi Nuira.

2) Débiteur principal propriétaire hypothécaire : M. Lassad Ben Mohamed Ben Hassouna Chaar CIN 01764231, résident à cité el Merdess Kelibia - Nabeul.

3) Avocat poursuivant : Maître Boughazli Mustapha, Avocat à la cour de cassation, 3, Rue Abderahman Ibn Aouf Menzah 5 Ariana - M.F 222720 KAP 000

4) L'immeuble mis en vente :

C'est un Immeuble objet du TF 529965 Nabeul dénommé "EL BARAKA" situé à la rue Phenicia d'une superficie 351 m². C'est une villa d'un RDC avec 2 étages avec toutes commodités.

6) Le prix de vente : Le prix de la vente est fixé à 737.983 ;000 dt outre les dépenses de poursuites qui seront fixées le jour de l'audience.

7) Le tribunal : la vente aura lieu devant le tribunal de 1ère instance de Nabeul le lundi (8 -1-2024) à 9 h du matin.

L'immeuble peut être visité chaque jour.

2023R02834VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

D'un bien immeuble non immatriculé

Créancier saisissant : La Banque Internationale Arabe de Tunisie, S.A en la personne de son représentant légal, RC Tunis B187881996, identifiant unique 000110F, sise au 70-72 avenue Habib Bourguiba, Tunis, élisant domicile à l'étude de son avocate Maître Fatma Ben GOUIDER, dont M.F et adresse ci-dessous indiqués.

Débiteur saisi : Mohamed Aymen Ben Taher Manai, en sa qualité de débiteur, demeurant au n°17, rue 6710, Omrane supérieur (Cité Ibn Khaldoun), Tunis

L'avocate poursuivante : Maître Fatma Ben Gouider, avocate près de la cour de cassation, sise au 4 rue Mahmoud Materi, Mutuelle ville 1002 Tunis, M.F 716624 F.

Bien mis à la vente : Un appartement non immatriculé n° H52, Groupe H, Type économique situé au rez-de-chaussée, d'une superficie couverte de 66 m² à part les parts indivises, faisant partie de la résidence dénommée «WALID 1» sise à El Agba, Village Oasis édifiée sur une partie du titre Foncier n° 176989 Tunis issus du Titre Foncier n°85087 Tunis. L'appartement contient 3 chambres dont l'une avec un balcon, une cuisine avec séchoir, salle de bain, hall à l'entrée. Il est en location moyennant un loyer mensuel de 470 dinars.

Mise à prix : Quatre-vingt-dix-neuf mille Dinars (99.000,000) auquelle s'ajoutent les frais.

Participation à l'adjudication : Il faut consigner au moins le tiers du prix d'ouverture à la caisse des consignations et des dépôts ou présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable.

- La surenchère devra se faire à travers un avocat.

- Les étrangers doivent au préalable avoir une autorisation d'achat délivrée par le Gouverneur habilité.

Date et lieu de l'adjudication : Le lundi 25/12/2023 à partir du 9 heures du matin et heures suivantes à la chambre des criées près du Tribunal de Première Instance de Tunis2, Route de Medjez El Bab, Sidi Hassine, Tunis

Visite de l'immeuble : Tous les jours de la semaine.

Pour plus d'informations, contacter l'étude de l'avocate poursuivante Me Fatma Ben Gouider.

- Pour consulter le cahier des charges s'adresser au Greffe du Tribunal (chambres des criées) de 1ère Instance de Tunis 2 ou à l'étude de Me Fatma Ben Gouider (98 78 95 83).

2023R02839VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après réduction de la mise à prix de 40 %

Etude Maître NABIL BEN HAJ AMOR

Avocat près la cour de cassation

24 rue Hasdrubal Lafayette Tunis

GSM : 55.347.111

Il sera procédé à la vente par adjudication aux enchères publiques de bien ci-dessous mentionné après réduction de 40 % le mardi 19/12/2023 à l'audience des criées du tribunal de 1ère instance de Tunis 1 à partir du 9 h du matin dans son prétoire habituel.

L'avocat poursuivant : Maître Nabil Ben Haj Amor, 24 rue Hasdrubal Lafayette Tunis, MF : 000/P/A/797916N

Le poursuivant : Héritiers Ali Fekih et Latifa Mehrez : Tarek Fekih et Hayet Fekih demeurant au 15 rue Charles Nicole - Belvédère Tunis.

Contre : société immobilière Etakwa, société à responsabilité limitée, son identifiant unique 0645305Y demeurant au 9 rue Carthage - Tunis.

Immeuble mis en adjudication le terrain fait l'objet de titre foncier ancien n°58972 et actuellement 119130 Tunis dénommé «MARTINVI» composé de la parcelle N023 d une superficie de 115m² avec les parts

indivises 50/885 du titre foncier 85106 un appartement situé au 5ème étage de l'immeuble situé à l'angle de la rue Portugal et la rue Thiers - Tunis.

Mise à prix : la mise à prix est fixée après la réduction du 40 % à : cent trente trois milles huit cent soixante treize dinars 800 millimes (133.873.800) outre les frais de poursuite.

Visite de l'immeuble : Tous les jours sur les lieux et pour plus amples renseignements s'adresser à l'Etude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du Tribunal.

Participation aux enchères : Toute personne voulant participer aux enchères doit consigner 1/3 de la mise à prix et les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2023R02854VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

BANQUE DE TUNISIE S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant 2 rue de Turquie Tunis, Immatricule R N E n°0000120H Tunis, en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

La Société des abrasifs du sahel, S.A.R.L., matricule Fiscal n°002088W, siège social zone industrielle Dkhila Monastir.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat à la cour de cassation, rue Mikhaïl Naimy Hammam Sousse, Code T.V.A : 373 343 S/A/P/000.

Immeuble saisi :

La totalité des parts soit (3954/13180) lui revenant, objet du titre foncier n°75272 Monastir, situé à la Zone Industrielle aux abords de la ville de Monastir vers Sousse, comprenant des édifices délabrés formant une usine non fonctionnelles et vides formés de 12 parties (parkings, entrepôts, ateliers) édifiés sur une superficie globale de 3522 m².

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de première instance de Monastir le 3/01/2024 à partir de 9h.

Mise à prix :

Trois millions cinq cent six mille six cent soixante Dinars (3.506.660,000D) avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

2023S01418VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

"AMEN-BANK" société anonyme siège social à l'Avenue Mohamed V - 1002 Tunis, R.C n°B176041996, R.N.E n°0000221 M, en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Monsieur Jamel Ben Rejeb Essouki, Titulaire de la CIN n°0415407 demeurant à Cité des logements populaires Rue Thapsus Bekalta.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat à la cour de cassation rue Mikhaïl Naimy Hammam Sousse, MF: 373 343 S/A/P/000.

Immeuble saisi :

La totalité de la propriété, objet du Titre Foncier n°30625 Monastir, situé à Bekalta d'une superficie de 389 m², consistant en une grande villa, garage, et un studio.

La villa se compose au rez-de-chaussée d'un salon, chambre, salle de bain, cuisine et véranda, au premier trois chambres, salle de bain, et une véranda. Un studio au premier étage comprenant un salon, chambre, salle de bain, cuisine, chambre au deuxième avec un coin cuisine et toilette.

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de Première Instance de Monastir le 3/01/2024 à 9h.

Mise à prix :

Cinq cents soixante quinze mille cinq cent seize dinars (575.516,000D), avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures. Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignés le tiers de la mise à prix.

2023S01419VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, I.U RNE 0000110 F, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : 1/ Mokles Ben Mokhtar Gafsi, CIN 06079852 commerçant demeurant à Kcham est Saida délégation Regueb gouvernorat de Sidi Bouzid.

2- Nadia Bent Ali Naser Gafsi CIN 11627773 demeurante à Kcham est Regueb Sidi Bouzid.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

Les parts indivises revenants au débiteur saisi soient 1300/7340 parts dans la propriété dénommée «om Elkhir» objet du TF n°76052 Sidi Bouzid sis à Khacham Saida Sidi Bouzid d'une contenance de 7340m².

Les parts saisies consistent en un terrain d'une contenance de 1300m² contenant un terrain gazonné d'un gazon artificiel d'une superficie de 1150m² clôturée par des fils de fer de 2 mètres de hauteur et elle est couverte par des filets de pèches de 4 mètres de hauteur et contenant 8 piliers en fer sur lequel sont fixés les projecteurs de lumière, une construction d'une superficie de 27m² (2 vestiaires contenant chacune une toilette et une salle d'eau), une réserve d'eau de 12 mètres cubes, un puit de 12 mètres cubes et une air couverte en béton.

Il est délimité du coté ouest par Arem Gafsi, du coté est par une route, du coté sud par Lazhar Gafsi et du coté nord par le reste du TFN appartenant à Ali Gafsi et la route reliant saida et Rond Point ranzez.

Mise à prix : (78.090.000) après la réduction du prix de 40%

La date et lieu de la vente : lundi le 8/01/2024 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sidi Bouzid.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sidi Bouzid où est déposé le cahier des charges.

2023X01510VEPA1

Adjudication aux enchères publiques

Société «EL AMEN» d'AVOCAT

Etude de Maître Gharbi Imen

Avocat à la cassation sis à la rue Tahar Sfar

Centre Marhaba Bloc A 3ème étage Sfax

L'adjudication aura lieu le lundi 8 Janvier 2024 (8/01/2024) à neuf heures du matin à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax sise Rue Abou Kacem Chebi Sfax.

Partie poursuivante :

Mahdi Masmoudi, sis à la Route Gremda klm 2.5 propriété Masmoudi Sfax.

Partie saisie :

Soufia Masmoudi, sis à la route Kaied Mhamed Tbolbi Rue Mohamed Jamoussi Sfax.

L'avocat poursuivant :

Maître Gharbi Imen Avocat à la cassation de la société El Amen d'avocat ci-dessus domiciliée.

L'immeuble soumis à l'adjudication :

Consiste en la totalité du terrain situé route Gremda km 2 rue Haidar Hili entre station Chabouni et sidi Abess Sfax d'une superficie de 1965 m² sur laquelle sont édifiés une piscine et deux chambres et un local technique.

Mise à prix :

Sept cent soixante cinq mille et cent cinquante dinars (765. 150.000d) majorée des droits et frais divers.

Note :

1/ L'immeuble soumis à l'adjudication est visité chaque jour durant l'horaire du travail.

2/ Pour autres renseignements il convient de contacter le greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges ou l'étude de l'avocat poursuivant.

3/ Tout participant à l'adjudication devra consigner le tiers de la mise à prix et ce avant le délai de l'adjudication.

4/ Le participant étranger devait en outre avoir obtenu l'autorisation du gouverneur.

2023X01531VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude de Maître Tahri Abdelmoumen

26 rue Ahmed Tlili centre Zarrouk bureau n°44, Tunis

Tél : 71 335 949

M.F : 514013L

Partie saisissante : Albaraka Bank Tunisia au nom de son représentant légal, S.A., inscrite au registre national des entreprises sous le n°031041F, sise au 88 avenue Hédi Chaker, 1002, Tunis, en sa qualité de créancier.

Partie saisie : Moubarek Yaser, C.I.N n°05128201 demeurant à la rue 01 juin1955 cité Tahar Sfar Hammam Chatt Ben Arous, en sa qualité de débiteur.

L'avocat poursuivant : Maître Tahri Abdelmoumen, avocat à la cour da cassation, demeurant au 26 rue Ahmed Tlili centre Zarrouk bureau n°44, Tunis.

Désignation de l'immeuble : Il s'agit d'une villa, appartenant au débiteur, objet du titre foncier n°57909 ben Arous dénommé «essaada», sis à la rue 01 juin 1955 puis rue de la République cité Tahar Sfar Hamam Chatt Ben Arous. Il s'agit d'un lot de terrain de superficie 544 m² sur lequel a été édifié une villa à usage d'habitation composée d'un rez-de-chaussée, il est composé d'un salon, et de 2 chambres à coucher, d'une salle de bain, d'une cuisine; une terrasse derrière cet étage on trouve une piscine et un studio composé d'un salon, et de 2 chambres, d'une cuisine.

Et d'un étage de villa dont son entrée est par le garage où on trouve les escaliers composé d'un salon au sol marbre et fenêtre en aluminium avec plafond en plâtre et un couloir ouvrant à une suite parentale avec salle de bain équipée d'un jacouzi, et de 2 chambres à coucher avec salle d'eau, d'une cuisine ouvrant sur une véranda.

Au toit un studio d'une chambre et un salon de superficie approximative de 50m équipé d'un abri de voiture.

La maison est construite en brique, la menuiserie en bois et en aluminium, le sol en parterre et en marbre, bien entretenu, équipée de l'électricité, l'eau potable, onas, Surface couverte des 2 niveaux est de 348 m² et la surface des accessoires est de 30 m² tels que prescrits au rapport d'expertise de l'expert Ben Khlifa Bechir.

Les références d'enregistrement du propriétaire à l'administration foncière sont dépôt Ben Arous folio N°13/4 le numéro 1/1673 daté du 14/6/2013.

Mise à prix : La mise à prix a été fixée pour le montant de sept cents soixante douze milles huit cents vingt deux dinars 940 millimes en plus des frais de poursuites qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience.

Date et lieu de vente : Le jeudi 4/01/2024 à partir de 9h du matin devant la chambre des criées auprès du tribunal de 1ère instance de Ben Arous.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble peut se faire tous les jours sur les lieux.

2023402828VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude de Maître Tahri Abdelmoumen

26 rue Ahmed Tlili centre Zarrouk bureau n°44, Tunis

Tél : 71 335 949

M.F : 514013L

Partie saisissante : Banque Al Baraka Tunisie au nom de son représentant légal, S.A., inscrite au registre national des entreprises sous le numéro F031041 sis au 88 avenue Hédi Chaker, 1002, Tunis, en sa qualité de créancier hypothécaire.

Partie saisie : Mme Basma Bent Tounsi Fadhli ép Kais Ben Chida titulaire de la CIN n°05044276, en sa qualité de caution hypothécaire solidaire demeurant au 8 avenue des Martyrs, Tunis.

L'avocat poursuivant : Maître Tahri Abdelmoumen, demeurant au 26 rue Ahmed Tlili centre Zarrouk bureau n°44, Tunis.

Désignation de l'immeuble : Il s'agit de tout l'immeuble dénommé «Dar El Hanafi» objet du titre foncier n°119480 Tunis sis à 10 bis rue des Martyrs près de la rue Al Jazira et Sidi Boumandil l'ancienne Médina de Tunis et qui correspond à un terrain de superficie égale à 154 mètres carrés sur laquelle a été bâti une construction se composant d'un rez-de-chaussée avec 02 étages de superficie totale couverte de 420 mètres carrés.

Le rez-de-chaussée se compose d'un espace couvert à l'entrée un garage et espace non couvert d'une superficie de 14 mètres carrés et d'une salle d'eau, des escaliers au premier et deuxième étages et chacun d'eux a une superficie totale de 140 mètres carrés et chacun d'eux se compose de 3 chambres et salon et cuisine et salle de bain les cloisons sont en brique et le toit en dalles et le parterre de carreaux de glaçage et de marbre le reste des équipements sont de qualité supérieure et en bon état et les murs des cuisines et des salles de bain et du hall dans tous les étages sont enveloppés de carreaux de porcelaine de bonne qualité ainsi que tout l'immeuble est équipé d'un système de chauffage central et lié de tous les réseaux publics tel qu'il est indiqué dans les rapports de l'expert désigné M. Nazih ben Karaa.

Mise à prix : La mise à prix a été fixée pour le montant de cinq cents soixante huit milles six cent vingt sept dinars outre les frais de poursuite qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience.

Date et lieu de vente : Le mardi 02/01/2024 à partir de 9h du matin devant la chambre des criées auprès du tribunal de 1ère instance de Tunis.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble peut se faire tous les jours sur les lieux.

2023402829VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant : La BIAT en la personne de son représentant légal, demeurant 70-72 avenue Habib Bourguiba Tunis, immatriculée au registre de commerce sous le n°B187881996.

Partie saisie : Société MENUISERIE EN ALUMINIUM «MENUI ALU» en la personne de son représentant légal, S.A. immatriculée au registre de commerce sous le n°B112681997, M.F : 6649P, ayant son siège social à El Khélidia.

Avocat poursuivant : Maître Hatem Ben Hassen, avocat près de la cour de cassation, (M.F. 426117B/A/P/000) domicilié au 67 avenue Alain Savary résidence les jardins II - 4ème étage 1082 Tunis.

Immeuble saisi : La totalité de l'immeuble objet du TF n°5482 Ben Arous sis à El Khélidia Ben Arous comprenant une usine et des ateliers pour le découpage et la préparation du marbre. Il se compose de deux parcelles :

- La première parcelle porte les n°51 et 53 d'une superficie de 10030 m² et comprenant des ateliers et des entrepôts en tôle renforcée et charpente métallique d'une superficie de 3835 m². Elle comprend également un local administratif accessible par des escaliers ainsi que des locaux au rez-de-chaussée, un parking et un atelier en dalle d'une superficie totale de 781 m² et dans un état moyen.

- La deuxième parcelle porte le n°55 d'une superficie de 9070 m2 et comprenant un atelier, un local et des entrepôts en tôle renforcée et charpente métallique ainsi qu'une autre partie en briques et un toit en tôle comprenant une administration et deux entrepôts d'une surface totale bâtie de 4446 m².

Le sol et en carrelage ordinaire. L'atelier et les entrepôts sont dans un état moyen alors que l'administration est dans un état excellent. Elle comprend également un local en dalle composé d'une chambre pour le gardien et d'un transformateur électrique d'une superficie de 99 m².

La superficie totale de l'immeuble est de 19100 m².

Mise à prix : 5.377.646,000 Dinars frais et honoraires taxés en sus.

Date et lieu de la vente : Jeudi 28/12/2023 au tribunal de première instance de Ben Arous sis à Ben Arous à partir de 9h du matin.

Observations : l'immeuble peut être visité tous les jours aux horaires de travail.

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers (1/3) et pour les étrangers il est obligatoire d'obtenir une autorisation préalable du gouverneur de la région.

2023402830VEPA1

Avis aux créanciers

Avis aux créanciers

En vertu d'une décision judiciaire émanant du tribunal de 1ère instance Manouba sous n°83197 en date du 02 novembre 2023 Mme Houda

Hamrouni a été nommée liquidatrice du bien sous n°31887 pour héritage du défunt Sassi Silmen.

2023T01149VEPA2

Ouverture de procédures de distribution de fonds

Par ordonnance du juge chargé des requêtes de distribution des fonds et de l'ordre des créanciers au tribunal de première instance de Zaghouan en date 20 octobre 2023, ont été engagées les procédures de distribution des fonds consignés par le débiteur Société Dynamics sise à la zone industrielle Zaghouan 1100 rue Mostafa Manfalouti d'un montant de dix huit mille cinq cent trente huit dinars 400 millimes. Découlant du produit de la vente d'une saisie mobilière dont la propriétaire est la société susvisée.

Vu les pièces à l'appui versées au dossier notamment le récépissé de consignation délivré par la recette des finances de Zaghouan n°M043443 du 12-6-2023 relativement au montant de dix huit mille cinq cent trente huit dinars 400 millimes obtenues de la vente de la saisie susvisée.

Vu la pluralité des créanciers ; chacun des créanciers tout ayant doit ; est tenu de présenter au greffe du tribunal de première instance de Zaghouan des pièces a l'appui de sa créance en référence à l'affaire n" 122 dans un délai de trente jours à compter de la date de parution au journal Officiel ; ou de les communiquer par lettre recommandée. Il est tenu également ; ce faisant, de demander la compensation par voie d'avocat dont le cabinet sera valablement le domicile élu du créancier lequel soumettra une demande de compensation où il précisera les raisons du privilège de sa dette le cas échéant.

Le présent avis est fait en application des dispositions des articles 466, 467 et 468 du code des procédures Civiles et commerciales.

2023R02831VEPA2

Nomination d'un liquidateur de justice

En vertu de l'ordonnance sur requête n°47 émanant du tribunal de première instance de Médenine le 17/7/2020 il a été décidé la nomination de Mme Chandoul Hasna en tant que liquidateur de justice de la société comptoir Djerba au lieu de Mr Slim Slaheddine.

2023R02842VEPA2

SOCIETE IMAGIN SARL

EN VOIE DE LIQUIDATION

Capital social : 1.000 DT

Siège social : 8 étage 4 Immeuble n°32 Habib Bourguiba - Nouvelle Ariana

MF : 1200677N/A/M/000

Monsieur Slim Amri, liquidateur de la société IMAGIN, informe que tout créancier éventuel à la société, est tenu de produire ses justificatifs à l'adresse suivante : 16 rue 7306 El Menzah 9 Tunis, et ce dans un délai de Trente jours à partir de la parution du présent avis au J.O.R.T.

2023402820VEPA2

Avis

En vertu de sa décision n°157 en date du 9/11/2023 le juge de Tribunal de Première Instance de Sfax 2, chargé de la distribution des deniers a ordonné l'ouverture des procédures de distribution des deniers, consignés par la Banque International Arabe de Tunisie à la caisse des dépôts et consignations en date du 15/6/2016 sous n°M031379 d'une somme de 139.000,000 dinars provenant de la vente de l'immeuble de Habib Ben Frej Zayan ceci en application du jugement n°801 rendu par le Tribunal de Première Instance de Sfax 2 en date du 24/02/2015 et suite à la requête de distribution des deniers consignés présentée par Maître Mehrez Boussayene pour le compte de la société Sicar Invest.

Ceci étant et selon l'article 468 de CPCC dans les trente jours de la publication au JORT de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion produire ses titres de créance au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant.

Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance s'il y a lieu.

Les dépositions du présent article doivent à peine de nullité être rappelées dans les avis insertion et sommation prévus aux deux articles précédents cet avis a été rédigé en application des deux articles 466 et 468 CPCC.

2023402825VEPA2

Remplacement de l'administrateur judiciaire

Société Mutuelle de Base du Service Agricole «CEPA»

Au capital de : 19274,429 D

Siège social : Avenue Habib Bourguiba Bni Khaled

Identifiant Unique : 0009496D

Dans le cadre de la décision émanant du Tribunal de première instance de Grombalia en date du 27/11/2023 dans le dossier de redressement judiciaire n°248 relatif à la Société Mutuelle de Base du Service Agricole «CEPA», il a été décidé le remplacement de l'administrateur judiciaire Mondher Hamdi par l'administrateur judiciaire Ameur Mansour pour préparer le plan de redressement de l'entreprise demanderesse pour continuer son activité après la mise à jour de ses actifs et passifs au plus tard le 01/02/2024.

Les créanciers sont invités à produire leurs titres de créances au cabinet de l'administrateur judiciaire sis au 53, Rue Echam, 2ème Etage, App N°6 - 1002 Tunis - Tél : 71 830 168 Fax : 71 830 173 dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cette annonce.

2023402832VEPA2

Avis aux créanciers

L'ouverture des procédures de distribution au tribunal de première instance d'Ariana dans l'affaire n°279 un certain nombre d'accueil selon les chapitres 468 et 466 du journal des plaidoiries civiles et commerciales, et par une décision du juge de distribution du tribunal de première instance d'Ariana le 15 Novembre 2023 les procédures de distribution dans lequel la somme de soixante et un mille trois cent quatre vingt trois dinars 346 millimes (61.383.346 d) selon la pétition de distribution présentée par Maître Najoua Ben Smaya contre Azza Zghab - Mouna Zghab - Rihem Fezii - Dalila Triki - Hayet Saidani - Meriam Homri - Halima Homri - Samia Homri - Sabiha Aghrebi Rim Minyaoui - Hasna Tebii - Karima Louati - Dalinda Louati - Fathia Riahi Najoua Bel Hadj Alia - Neila Jlassi - Hamida Mejri - Sonia Mejri - Mondher Boukrouma - Najoua Aouini - Farida Zghab - Imen Silini - Rachida Kaouana Zohra Balloumi - Dhouha Zrab - Samia Jandoubi - Olfa Chebbi - Latifa Mathlouthi - Kaouther Gharssallah - Adel Drissi - Hayet Gouied - Hayet Dahnes - Mamia Barraj - Saoussen Slama - Afef Mathlouthi - Salwa Mathlouthi - Naziha Ghariani - Oumeima Jridi - Rihab Barraj - Aida Bouteraa concernés leur siège de communication dans leur cabinet d'avocate mentionné au 10 Avenue Habib Bourguiba immeuble Zéphyr Ariana 2080.

Par conséquent, tout créancier qui souhaite participer à la distribution de l'argent assuré doit présenter sa dette dans les trente jours suivant la publication au journal officiel, ou contacter par une lettre recommandée faute de quoi il perd son droit à cette participation la demande de partage sur les motifs de détail de la dette sur autrui, le cas échéant.

2023402833VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société YAFA.

S.A au capital de 1 436 040 Dinars

Siège social : Centre Lakwas - Bur 20 rue Slimen Ben Slimen - Manar 2, 2092

MF : 598369 ZPM 000

Messieurs les actionnaires de la société YAFA sont invités à la réunion de l'assemblée générale ordinaire de la société qui aura lieu le lundi 11 décembre 2023 à 10h au centre Lakwas - Bur 20 rue Slimen Ben Slimen - Manar 2, 2092. L'ordre du jour est le suivant :

1- Lecture des états financiers et du rapport du conseil d'administration et des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2022.

2- Approbation des états financiers et du rapport du conseil d'administration pour l'année 2022.

3- Quitus aux administrateurs.

4- Approbation des conventions réglementées visées à l'article 200 du code des sociétés commerciales.

5- Affectation des résultats.

2023T01153SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société d'Etudes d'Exploitation du Phosphate de Sra Ouertane

Société anonyme

Au capital 2.500.000 DT

Espace Zoglemi - 3ème étage - Av. Mongi Slim - 7100 Le Kef

T.V.A. : 1234640H/A/M/000

R.C : B2430972012

Le conseil d'Administration de la Société d'Etudes d'Exploitation du Phosphate de Sra Ouertane a l'honneur d'inviter tous les actionnaires de la société à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le lundi 25 décembre 2023 à 10h du matin aux Bureaux de Tunis de la Compagnie des Phosphates de Gafsa, sis à Tunis, 9, rue du Royaume d'Arable Saoudite - 1002 Belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Modification de l'Article 4 du statut : siège social ;

2. Procédure de dépôt, d'enregistrement et de publication.

2023R02837SANB3

Convocation

SOCIETE HOTEL BYZANCE

Société anonyme

Au capital de 2.675.000 dinars

Siège social : Boulevard de la Corniche - 8000 Nabeul

Matricule Fiscal : 039712H/A/M 000

Les Actionnaires de la société HOTEL BYZANCE sont priés d'assister le Jeudi 21 décembre 2023 au siège social de la société boulevard de la Corniche Nabeul :

A dix heures en Assemblée Générale Ordinaire pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation du retard de la convocation de l'AGO exercice 2022.

2) Lecture du rapport du Conseil d'Administration exercice 2022.

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes exercice 2022.

4) Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des Etats Financiers exercice 2022.

5) Affectation des résultats 2022.

6) Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2022.

7) Application des dispositions de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales.

8) Fixation des jetons de présence aux administrateurs.

9) Questions diverses.

2023R02860SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

FORMA AGRO TUNISIA

Société anonyme

Au capital de 3.212.800 D

Siège social : Immeuble Ezzine, Avenue Abdelhamid Ibn Badis Khezama Est 4051 Sousse, App-4-1

Identifiant unique : 1259422/G

Les actionnaires de FORMA AGRO TUNISIA sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 22 décembre 2023 à 8h au siège social de la société :

Immeuble Ezzine, Avenue Abdelhamid Ibn Badis Khezama Est 4051 Sousse, App-4-1 à l'effet de délibérer l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration et de celui du commissaire aux comptes relatifs à l'augmentation du capital

2. Augmentation du capital social en numéraire avec suppression des droits préférentiels de souscription;

3. Modification de l'article 7 des statuts de la société;

4. Nomination de nouveaux administrateurs;

5. Pouvoirs pour accomplissement des formalités légales.

2023S01424SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

FORMA AGRO TUNISIA

Société anonyme

Au capital de 3.212.800 D

Siège social : Immeuble Ezzine, Avenue Abdelhamid Ibn Badis Khezama Est 4051 Sousse, App-4-1

Identifiant unique : 1259422 / G

Les actionnaires de FORMA AGRO TUNISIA sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 27 décembre 2023 à 16h au siège social de la société :

Immeuble Ezzine, Avenue Abdelhamid Ibn Badis Khezama Est 4051 Sousse, App-4-1 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration et de celui du commissaire aux comptes relatifs à l'augmentation du capital

2. Augmentation du capital social en numéraire avec suppression des droits préférentiels de souscription;

3. Modification de l'article 7 des statuts de la société;

4. Nomination de nouveaux administrateurs;

5. Pouvoirs pour accomplissement des formalités légales.

2023S01425SANB3

Convocation

Société «ARTEMIS HOTELS LOISIRS AGREMENTS»

«AHLA - Hôtel Neptunia»

Société anonyme

Au capital de 2.555.000 dinars

Siège social : Z.T. Skanes - B.P 155 - Monastir

Identifiant unique : 319168P

Messieurs les actionnaires de la société : Artemis Hôtels Loisirs Agréments, «AHLA - Hôtel Neptunia» sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 19 décembre 2023 au siège de la société Activhôtels à 10 Heures en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Entériner le retard enregistré dans la convocation et la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022,

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2022,

- Lecture des rapports (général et spécial) du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2022,

- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés à fin de l'exercice 2022.

- Approbation des opérations et conventions visées par l'article 200 et suivant et 475 du code des sociétés commerciales.

- Affectation du résultat de l'exercice 2022,

- Quitus aux administrateurs,

- Questions diverses.

Tous les documents prévus par la législation en vigueur sont mis à la disposition des actionnaires au siège de la société.

2023S01426SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE MARBRE DU CENTRE

Identifiant Unique : 0831881SAM000

Société anonyme

Capital 210 000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle 9100 Sidi Bouzid

Objet : Tenue d'une Assemblée Générale extraordinaire,

Messieurs les actionnaires de la Société MARBRE DU CENTRE sont invités à assister à la Réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le 25/12/2023 à 12h au siège social sise à la Zone Industrielle 9100 Sidi Bouzid et ce, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Mise à jour des statuts.

2/ Questions diverses.

2023X01528SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

GOULETTE SHIPPING CRUISE

Société anonyme

Siège social : Village Touristique Port De La Goulette 2060 Tunis

Identifiant unique : 0922248C

Les actionnaires de la société GOULETTE SHIPPING CRUISE sont convoqués à une assemblée générale ordinaire le 29 décembre 2023 à 9 h au siège de la société sis au Village Touristique Port de La Goulette 2060 Tunis, Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification du mode et délai de convocation,

- Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration de la Société relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022,

- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers de la Société relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022,

- Examen et approbation des états financiers de la Société relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023,

- Affectation des résultats de l'exercice 2022,

- Approbation des conventions réglementées conformément à l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales,

- Quitus aux membres du Conseil d'Administration,

- Nomination des membres du conseil d'administration,

- Attribution des jetons de présence aux membres du Conseil d'Administration, et

- Pouvoirs pour formalités.

Les documents relatifs à l'ordre du jour ci-dessus sont à la disposition des actionnaires au siège de la société. La consultation peut se faire pendant les horaires de travail sur présentation d'une pièce d'identité ou d'un document officiel permettant l'identification des actionnaires concernés.

2023402821SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

GOULETTE SHIPPING CRUISE

Société anonyme

Siège social : Village Touristique port de La Goulette 2060 Tunis

Identifiant unique : 0922248C

Les actionnaires de la société GOULETTE SHIPPING CRUISE sont convoqués à une Assemblée Générale Extraordinaire le 29 décembre 2023 à 9 :30 au siège de la société sis à Village Touristique Port de La Goulette 2060 Tunis, Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification du mode et délai de convocation.

- Examen de l'opportunité de dissolution de la Société de manière anticipée ou de poursuivre son activité conformément à l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales.

- Augmentation de capital de la Société.

- Réduction de capital de la Société

- Modification corrélative de l'Article 6 des statuts de la Société.

- Pouvoirs pour formalités.

Les documents relatifs à l'ordre du jour ci-dessus sont à la disposition des actionnaires au siège de la société. La consultation peut se faire pendant les horaires de travail sur présentation d'une pièce d'identité ou d'un document officiel permettant l'identification des actionnaires concernés.

2023402822SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Messieurs les actionnaires de la SOTTMAR S.A au capital de 828.000 dinars MF : 0536917P sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 4 janvier 2024 à 10h à Tunis, à l'immeuble Saadi Tour E.F 8ème étage, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration de l'exercice clos au 31 décembre 2022 ;

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2022 ;

- Approbation des états financiers au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2022;

- Approbation des conventions réglementées;

- Affectation du résultat de l'exercice 2022 ;

- Quitus aux administrateurs ;

- Allocation de jetons de présence;

- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales.

Tous les documents soumis à l'assemblée générale ordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social durant le délai légal.

2023402823SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Messieurs les actionnaires de la SOTTMAR S.A au capital de 828.000 dinars MF : 0536917P sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le jeudi 4 janvier 2024 à 11h30 à Tunis, à l'immeuble Saadi Tour E.F 8ème étage, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

Tous les documents soumis à l'assemblée générale extraordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social durant le délai légal.

2023402824SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE LE PARADIS D'EL WAFA

SA au capital de 600 000 dinars

Siège social : Cité Faiza, Bloc D, App N°26,

2092 El Manar II, Tunis - Tunisie

Identifiant unique : 0964789J

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE LE PARADIS D'EL WAFA» société anonyme sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 28 décembre 2023 à dix heures (10H) à l'hôtel Novotel Lac II, cité les pins, rue de la feuille d'Erable. Tunis 1053 ; pour statuer à l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des délais et mode de convocation;

2. Nomination des membres du Conseil d'Administration;

3. Nomination du commissaire aux comptes;

4. Pouvoir pour formalités.

2023402835SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SICAV PROSPERITY

Société d'Investissement à Capital Variable

Régie par la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001

Agrément du Ministre des Finances du 25/01/1994

Siège social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba - Tunis

Identifiant Unique : 0492665X/M/N/000

Messieurs les actionnaires de SICAV PROSPERITY, sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le jeudi 28 décembre 2023 à 10H30 à l'agence de Tunisie Valeurs sise au 17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Nomination d'un administrateur.

2. Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

2023402836SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

LA SOCIETE DES LIGNES

INTERIEURES ET INTERNATIONALES

(TUNISAIR express)

S.A. au capital de 20 000 035 dinars

Siège social : Immeuble MAGHREBIA- TOUR A-9, Rue de l'Artisanat

Z.I. Charguia II - 2035 Tunis - Carthage

Matricule fiscal : 341761 H/A/M/000

CNSS : N°133141-57

Messieurs les actionnaires de la société des lignes intérieures et internationales «TUNISAIR EXPRESS» sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra au siège de TUNISAIR EXPRESS, le jeudi 21 décembre 2023 à 10 h, à l'effet de délibérer de l'ordre du jour suivant :

1- Approbation de la tenue tardive de l'Assemblée Générale Ordinaire

2- Lecture et approbation, le cas échéant du rapport annuel sur la gestion de la société relatif à l'exercice 2022

3- Lecture du rapport général et du rapport spécial des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers arrêtés au 31/12/2022

4- Approbation des états financiers de l'exercice clos au 31/12/2022

5- Approbation des conventions réglementées

6- Affectation des résultats de l'exercice 2022

7- Quitus aux membres du conseil d'administration pour la gestion de l'exercice 2022

8- Ratification de la nomination d'un administrateur

9- Approbation du renouvellement des mandats des administrateurs

10- Pouvoir pour accomplissement des formalités légales.

2023402846SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

LA SOCIETE DES LIGNES

INTERIEURES ET INTERNATIONALES

(TUNISAIR express)

S.A. au capital de 20 000 035 dinars

Siège social : Immeuble MAGHREBIA- TOUR A-9, Rue de l'Artisanat

Z.I. Charguia II - 2035 Tunis - Carthage

Matricule fiscal : 341761 H/A/M/000

CNSS : N°133141-57

Messieurs les actionnaires de la société des lignes intérieures et internationales (TUNISAIR express) sont invités à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra au siège de TUNISAIR EXPRESS, le jeudi 21 décembre 2023 à 11h00, à l'effet de délibérer de l'ordre du jour suivant :

Continuité de l'exploitation de la société.

2023402847SANB3

Autres sociétés

Assemblée générale

Société Mutuelle de Services Agricoles "ENNOUR"

Capital en dinars : 160.640

Adresse : Borj Khfacha Monastir

MF : MN4155127Z

La société mutuelle de base des services agricoles "ENNOUR" des aviculteurs Monastir invite tous ses adhérents pour participer à l'assemblée générale pour l'année 2021/2022 qui aura lieu le mercredi le 20 décembre 2023 à l'hôtel EL HABIB Monastir pour examiner le Protocole suivant :

1/ Lecture des rapports littéraire et financier pour les années 2021/2022

2/ Présentation du rapport du commissaire aux comptes pour le budget des années 2021/2022

3/ Discussion des rapports

4/ Présentation des rapports pour l'authentification

5/ La décharge des gérants pour les années 2021/2022

6/ Mettre à jour la liste des adhérents

7/ L'authentification des nouveaux adhérents

8/ Acceptation de la nomination des deux remplaçants

9/ Renouvellement des deux tiers du conseil d'administration

10/ Nomination du commissaire aux comptes pour les années 2024/2025/2026

Notre société annonce l'ouverture des candidatures pour les membres de conseil d'administration à partir du 4 décembre 2023 jusqu'au 10 décembre 2023.

2023S01422SODB3

DIVERS

Avis au public

Perte de titre de propriété

Nous, héritiers de feu M. Tahar ben Mattar, ben Mohamed BENZID, décédé le 4 août 2019, déclarons avoir perdu les titres fonciers suivants au nom de M. Tahar BENZID :

1) N°8729/03 enregistré le 21/9/2005, relatif au titre bleu N°15151

2) N°13760/03 enregistré le 02/11/2006, relatif au titre bleu N°17961

3) N°31068/03 enregistré le 6/8/2009, relatif au titre bleu N°26894

4) N°26573/03 enregistré le 28/02/2009, relatif au titre bleu N°23986

La perte de ces titres a été déclarée en date du 15/11/2023 à la municipalité de Ain Zaghouan dans une déclaration sur l'honneur.

L'annonce de la perte de ces titres a été publiée dans les journaux Echourouk et La Presse à la date du 27/11/2023.

2023R02833DIVD2

Ministère de l'Industrie, des Mines Et de l'Energie

Avis d'enquête

(En application du décret du 30 Mai 1922)

Dans le cadre du renforcement du réseau national de transport d'électricité, la Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz projette de réaliser une ligne électrique aérienne de 90 kilovolts, d'une longueur d'environ 30 km, reliant le poste à haute tension de Jendouba au poste à haute tension de Fernana.

Le dossier technique relatif à ce projet, comprenant la liste des propriétés privées concernées par le passage de cette ligne, sera mis à la disposition du public, au siège de gouvernorat de Jendouba, à partir de la parution du présent avis d'enquête et jusqu'à l'expiration d'un délai de trois (03) jours à compter de son insertion au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce dossier et déposer leurs observations ou réclamations éventuelles au gouvernorat concerné.

2023R02838DIVD2

Nomination d'un liquidateur

En vertu d'une ordonnance sur requête n°13284 rendue en date du 21 novembre 2023 par Mr. le président du tribunal de première instance de Sousse, il a été déclaré la désignation de Mr. Ismail SBAI en qualité de liquidateur judiciaire de la succession de Abdel Waheb Ben Ali MKACHER, titulaire de la C.I.N. n°03914808, en vue de la définir et d'assurer sa gestion et de la liquider conventionnellement ou judiciairement sous la surveillance du Mr. Le juge commissaire.

Les créanciers doivent inscrire leurs créances auprès de liquidateur dont le siège est sis au cabinet n°10 immeuble El Baraka, avenue Tahar Sfar - Sousse 4000, dans un délai qui ne dépasse pas trente jours à partir de la présente publication.

2023S01423DIVD2

Avis

Mr Abderazek Ben Mohamed Yousfi informe le public que son titre de propriété concernant 2/3 d'un terrain sis à la route Ain km23 Sfax est perdu et qu'il désire avoir une deuxième copie originale les oppositions se présentent devant M Abid Zouhir Notaire à Sfax aux cours de 70 jours de cette publication.

MF : 0419936N

2023X01527DIVD2

Avis complémentaire

Selon un jugement préparatoire rendu par la chambre du tribunal immobilier de Sfax concernant la demande d'enregistrement facultatif n°31132 publiée au journal officiel n°99 du 12/12/2017, il a été ordonné la correction de l'erreur matérielle contenue dans cette demande en considérant, qu'elle a été soumise à Mr Fayçal Gargouri et non suivant ce qui a été déclaré à tort qu'elle avait été soumise par la société SOMEPA.

2023X01532DIVD2

Avis complémentaire

Selon un jugement préparatoire rendu par la chambre du tribunal immobilier de Sfax concernant la demande d'enregistrement facultatif n°31131 publiée au journal officiel n°99 du 12/12/2017, il a été ordonné la correction de l'erreur matérielle contenue dans cette demande en considérant, qu'elle a été soumise à la société SOMEPA et non suivant ce qui a été déclaré à tort qu'elle avait été soumise par Mr Fayçal Gargouri.

2023X01533DIVD2

Avis

Les Héritiers du feu Rachid Ben Mohamed Abid avisent que leur antécédent être propriétaire d'une maison sise à la rue Sidi Abbes n°9 Sfax que son titre de propriété étant perdu, ils veulent en extraire un deuxième original des dossiers des Notaires Hammouda Khabou et Mohamed Koubaa.

Tout celui qui porte plainte est tenu d'intervenir auprès du bureau du notaire Koubaa Ridha 25 rue des notaires Sfax dans un délai d'un mois de la date du présent.

Toute opposition hors délai sera rejetée.

2023X01534DIVD2

Avis

Mr Abd el Aziz ben Hbib Zouari annonce que son titre de propriété concernant la totalité d'une parcelle de terre bâtie d'une superficie de 316.4 m² située à la route Gremda km 5 Sfax a disparu et il veut extraire un autre titre original qui remplace le premier perdu.

Toute contestation doit être adressée au bureau du notaire à Sfax Mr. Mohamed Dahmen dans un délai de 30 jours à partir de l'opposition.

Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2023X01537DIVD2

Avis

Mr Moncef ben Abed Aziz Abairat annonce que le titre de propriété de son père concernant la totalité d'une parcelle de terre d'une superficie de 500 m² située à Machyakhat Wadi al Chikh bir Ali Sfax a disparu et il veut extraire un autre titre original qui remplace le premier perdu.

Toute contestation doit être adressée au bureau du notaire à Sfax Mr. Mohamed Dahmen dans un délai de 30 jours à partir de l'opposition.

Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2023X01538DIVD2